



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr.  
LIMITEE  
A/C.2/L.417  
26 octobre 1959  
FRANCAIS  
ORIGINAL : RUSSE

---

Quatorzième session  
DEUXIEME COMMISSION  
Point 31 b) de l'ordre du jour

PROGRAMMES D'ASSISTANCE TECHNIQUE

ASSISTANCE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES EN MATIERE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE

République socialiste soviétique d'Ukraine. Amendement au projet de  
résolution commun présenté par l'Afghanistan, le Népal, Panama et le  
Soudan (A/C.2/L.414)

Au paragraphe 1, remplacer les mots "et que le Secrétaire général doit avoir,  
pour continuer cette expérience, suffisamment de latitude dans les limites des  
ressources mises à sa disposition pour 1960" par les mots "dans les limites des  
ressources disponibles à cette fin pour 1959".

-----